

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

POUR UNE EUROPE FORTE ET EFFICACE!

La Lettre de l'ASF de mars 2014 est consacrée à l'Europe.



Françoise PALLE-GUILLABERT
Délégué général

Dans la perspective des échéances électorales du 25 mai prochain, il nous est apparu utile de dresser un bilan de ce qui a été fait, en matière de réglementation financière, au cours de la dernière mandature, et de donner quelques pistes de réflexion pour l'avenir. A cet effet, nous avons donné la parole à des représentants des principales institutions concernées : Mario Nava pour la Commission européenne, Sylvie Goulard et Jean-Paul Gauzès pour le Parlement. Les adhérents de l'ASF ont conscience que la plupart des textes les concernant sont désormais conçus à Bruxelles, et de plus en plus sous la forme de règlements. Certains d'entre eux sont d'ailleurs des acteurs pan européens. Pour bien marquer cette importance, le Conseil de l'ASF se réunit désormais une fois par an à Bruxelles, pour y rencontrer des parlementaires européens et des fonctionnaires de la Commission, et leur présenter les métiers de financement spécialisé de l'ASF : affacturage, crédit-bail, cautions, crédit à la consommation spécialisé, services d'investissement, qui financent les entreprises et les ménages européens, et donc la croissance. Au travers de ce numéro, les professionnels de l'ASF, bien que particulièrement touchés par l'avalanche de textes réglementaires, souhaitent apporter leur soutien au projet européen dans son ensemble. Celui-ci passe notamment par des parlementaires présents et mobilisés, à l'écoute des acteurs économiques. Les 510 millions de citoyens européens ont la chance de vivre dans un espace de paix, de démocratie, de défense des libertés publiques, et une relative prospérité économique, et pourtant seuls 43% des électeurs sont allés voter en 2009. C'est bien peu !

Alors continuons, tous ensemble, à améliorer l'efficacité de la machine communautaire et la qualité de ses actions pour en renforcer la crédibilité.

Vive l'Europe !

FOR A STRONG AND EFFICIENT EUROPE!

The March 2014 ASF Letter is devoted to Europe.

As the European elections will be held soon, on 25 May, we thought this would be a good opportunity to review what has been achieved in terms of financial regulations over the last parliament and to determine the upcoming challenges. We give the floor to representatives of the main institutions concerned: Mario Nava for the European Commission and Sylvie Goulard and Jean-Paul Gauzès for the European Parliament. ASF members are well aware that most of the texts that concern them are now drafted in Brussels, more and more of them in the form of regulations. Some members are pan-European players. In response to the importance of European issues, the ASF board now meets once a year in Brussels to speak to European parliamentarians and Commission officials and present ASF's specialized financial activities – factoring, leasing, consumer credit, investment services – which finance European businesses and households and thus contribute to growth. In this special issue despite an avalanche of regulatory texts, the professionals of the ASF wish to express their support for the European project as a whole. They call for involved and hard-working parliamentarians, ready to listen to economic players. The 510 million citizens of Europe have the good fortune to live in a region of peace, democracy, defence of public freedoms and relative economic prosperity, and yet only 43% of the electorate turned out to vote in 2009. This is very low!

So let us continue to work together to improve the efficiency of the EU machine and the quality of its actions in order to strengthen its credibility.

Long live Europe!

F. Palle Guillabert

Sommaire

ACTUALITÉ

P 2 et 3 L'ASF

P 4 Le Parlement européen : un défi pour l'influence française ?

P 5 Les 7 Institutions de l'Union européenne

P 6 Réforme financière européenne

P 7 Le Conseil de l'ASF à Bruxelles

P 8 et 9 ITV de Sylvie Goulard

P 10 et 11 ITV de Jean-Paul Gauzès

P 12 et 13 ITV de Mario Nava

P 14 à 21 Tableau de bord ASF

P 22 Observatoire des crédits aux ménages

P 23 Observatoire des délais de paiement

VIE DE L'ASF

P 24 à 29 Actualité des Commissions

P 30 Stages ASFFOR

P 31 Nouveaux membres

P 32 Carnet/ Agenda actu

L'ASF

L'Association française des Sociétés Financières (ASF) promeut la spécialisation en matière de crédit et de services financiers et d'investissement.

Plus de 300 adhérents, sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées, entreprises d'investissement regroupent 40 000 salariés.

L'ASF finance l'économie à hauteur de 300 milliards d'euros d'encours de crédit, soit près de 20% du total des crédits au secteur privé français.

Les adhérents exercent leur activité dans une gamme de métiers financiers spécialisés :

- le financement des entreprises et des professionnels (investissements en équipement et en immobilier d'entreprise) avec le crédit-bail, mobilier et immobilier, les Sofergie et l'affacturage ;
- le financement des ménages (crédit à la consommation et à l'habitat) ;
- les services financiers (cautions) et services d'investissement (tous les métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

L'ASF entretient un dialogue régulier et fructueux avec les organisations de consommateurs. Dès 1995, l'ASF a mis en place un Médiateur de branche indépendant, nommé en concertation par le Conseil de l'ASF et ces organisations.

Par ailleurs, l'ASF a la charge de gérer, en concertation avec les organisations syndicales de salariés, sa propre convention collective de branche pour environ 25 000 salariés.

L'ASFFOR, organisme de formation de l'ASF, organise des stages adaptés aux besoins spécifiques de la profession ainsi que des réunions d'information - réflexion sur des thèmes d'actualité.

Enfin, l'ASF est également membre actif du Board de trois fédérations européennes : Eurofinas pour le crédit à la consommation, Leaseurope pour le crédit-bail et EU Federation pour l'affacturage.

www.asf-france.com

ABOUT ASF

LThe Association française des Sociétés Financières (French Association of Finance Companies, ASF) promotes specialisation in credit and financial and investment services.

Over 300 members, financing companies, specialised credit institutions, specialised banks and investment firms employ 40 000 staff.

ASF finances the economy with up to 300 billion euros in outstanding loans, or almost 20% of total credit to the French private sector.

Members carry out their business in a range of specialised financial professions:

- corporate and professional financing (investment in equipment and corporate real estate) with leasing equipment and property, energy financing companies (Sofergie) and factoring;
- household financing (consumer credit and home loans);
- financial services (guarantees) and investment services (all the professions dealing in shares and other financial instruments).

The ASF maintains a regular and fruitful dialogue with consumer organisations. As early as 1995, the ASF introduced an independent branch Mediator, appointed in consultation by the ASF Board and these organisations.

Moreover, in consultation with trade union organisations, the ASF is responsible for managing its own branch collective agreement for some 25,000 employees.

The ASFFOR (Association pour la formation du personnel des sociétés financières), ASF's training organisation, organises courses that are adapted to the specific requirements of the profession as well as briefing and discussion sessions on topical issues.

Finally, the ASF is also an active member of the Board of three European federations: Eurofinas for consumer credit, Leaseurope for leasing and EU Federation for factoring.

www.asf-france.com

LE PARLEMENT EUROPÉEN : UN DÉFI POUR L'INFLUENCE FRANÇAISE ?

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Lors des élections qui se dérouleront en mai 2014 dans les 28 Etats membres de l'Union européenne les **électeurs** sont appelés à désigner à la représentation proportionnelle **751 députés, représentant**, pour un mandat de 5 ans, 500 millions de citoyens européens.

En France les élections auront lieu le **25 mai prochain**. Les Français éliront **74 députés** dans 8 circonscriptions interrégionales. Chacun des partis politiques français présente une liste dans chacune de ces circonscriptions. A l'issue du vote, les sièges de députés sont répartis entre les listes en fonction du nombre de voix recueillies.

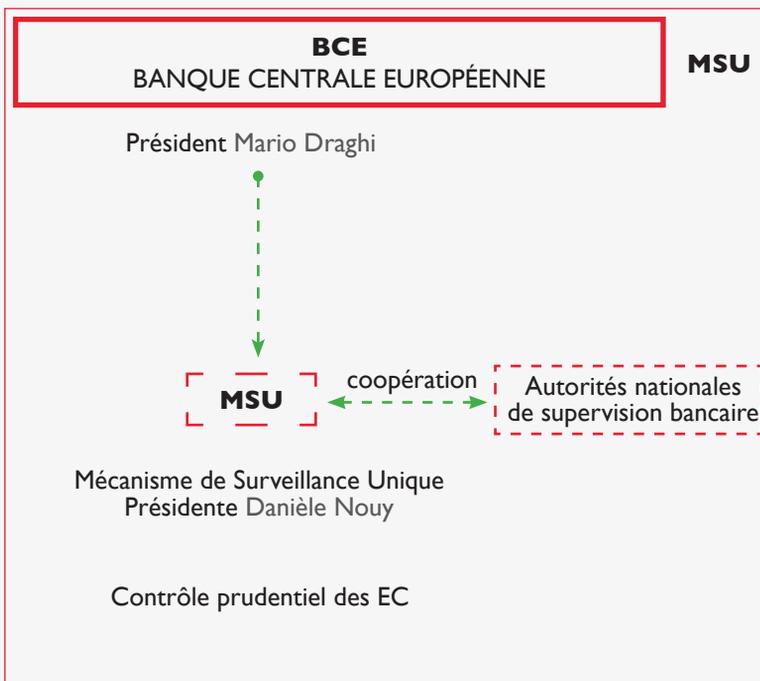
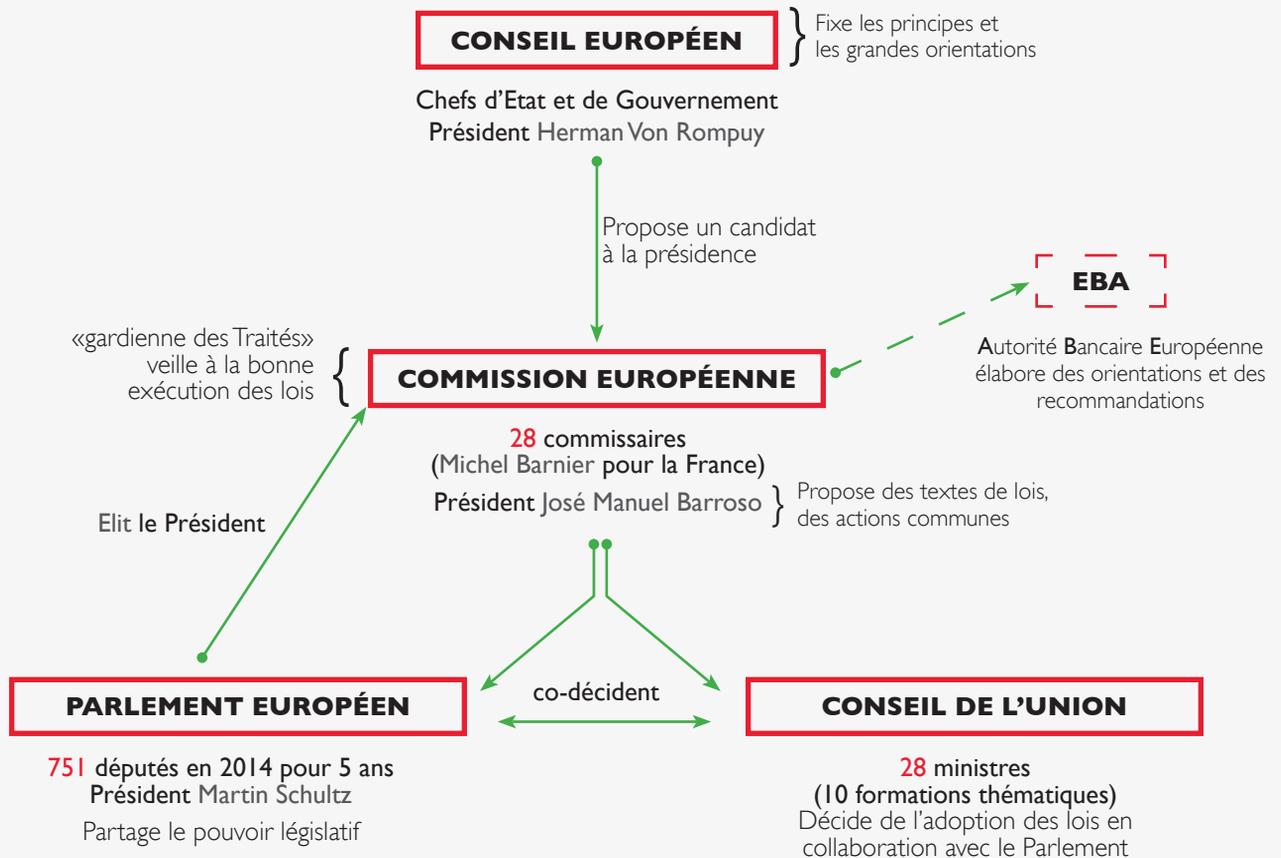
Si le **Parlement européen** a été créé dès le Traité de Paris de 1950, en tant qu'assemblée parlementaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, **il n'est que très progressivement devenu un codécideur à part entière de la législation** européenne, avec le Conseil de l'Union européenne. Le Traité de Lisbonne a fait de la procédure de codécision, la procédure législative ordinaire, faisant ainsi du Parlement européen un décideur incontournable dans le processus législatif.

Le Traité de Lisbonne a aussi renforcé les pouvoirs politiques du Parlement européen pour en faire un lieu d'influence décisif. Désormais le Parlement élit le Président de la Commission sur proposition du Conseil européen qui doit « tenir compte du résultat du vote » dans son choix du candidat. Les députés interprètent cette disposition comme un embryon de démocratie parlementaire. Mais les 28 chefs d'Etat se dessaisiront-ils de leur pouvoir en proposant le chef du parti arrivé en tête ? Les hypothèses restent ouvertes.

Si l'influence du Parlement dans son ensemble a été considérablement accrue, l'influence de chaque délégation nationale est fonction de plusieurs facteurs : **le fonctionnement interne du Parlement donne une prime d'influence aux plus grands groupes** (plus de présidences de commissions, plus de postes de coordinateurs de groupe ou de rapporteur,...) et récompense l'assiduité et l'expertise des députés. Un pays dont les députés européens se concentrent dans les principaux groupes politiques et se consacrent en priorité à leur mandat européen voit donc grandir, à travers eux, sa propre influence sur le processus décisionnel européen.

C'est dans ce contexte que l'ASF multiplie ses contacts avec les futurs candidats...

LES 7 INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE



Réforme financière européenne : une étape, pas encore le bout du chemin

Le paysage réglementaire de la finance européenne a été bouleversé par cinq ans de réformes. A l'heure où s'achève la septième législature du Parlement européen et le mandat du commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, l'heure est venue de regarder le chemin parcouru au cours des cinq dernières années et de porter un regard prospectif sur les cinq prochaines années.

Cette septième législature aura été une législature de crise : le Parlement élu en juin 2009, sur fond de crise financière, ne pouvait accepter de la part de la Commission Barroso II, nommée après de vives critiques à l'égard de l'équipe sortante, qu'un programme de réforme majeure du secteur financier, programme sur lequel les chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient par ailleurs engagés au sein du G20. « Aucun marché, aucun acteur, aucun produit, aucun territoire ne doit désormais échapper à une régulation pertinente et à une surveillance efficace », tel aura été, tout au long de son mandat, le mantra de Michel Barnier, que ses deux cents collaborateurs au sein de la Direction Générale du Marché intérieur se sont efforcés de transformer en règles juridiques.

En tout une quarantaine de propositions législatives ont été mises sur la table du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen, colégislateurs en la matière. Des textes souvent longs, d'une technicité rarement atteinte par des textes législatifs, et dont beaucoup revêtent des enjeux politiques et économiques majeurs, transformant en profondeur la manière dont sera financée l'économie européenne dans les décennies à venir. Cet immense chantier législatif a requis de la part de toutes les personnes impliquées – fonctionnaires européens et nationaux, députés européens, diplomates, ministres, ... – un travail colossal souvent réalisé dans l'urgence, que les représentants de l'industrie ont accompagné en fournissant leur expertise et le regard des professionnels.

Les réformes ont touché peu ou prou tous les domaines de la finance. La supervision prudentielle des banques et des assurances a été entièrement refondue, bien sûr, avec le paquet CRD/CRR4, transposition européenne de Bâle III, la directive Solvabilité II, la mise en place d'une nouvelle supervision bancaire centralisée sous l'égide de la Banque centrale européenne, une réforme des systèmes de garantie des dépôts, ainsi que de nouvelles règles pour le redressement ou la résolution des banques. Mais il en a été de même des services financiers de détail – directive sur le crédit à la consommation, directive sur le crédit immobilier, sur les comptes bancaires, sur les services de paiement, directive encore sur l'intermédiation en assurance – ainsi que les services d'investissement – avec la directive AIFM, la révision de la directive OPCVM ou encore le règlement PRIIPs –, la régulation des marchés financiers – MIF II et EMIR sont désormais des

acronymes familiers – ou encore l'audit et la notation de crédits. Deux grands dossiers restent ouverts : la mise en place d'un Mécanisme de Résolution Unique, et la controversée séparation des activités bancaires, proposée par le commissaire Barnier, qui occupera le début de la nouvelle législature.

Nombre de ces législations répondent à l'objectif premier de reconstruction et de consolidation du système financier international. Rendre plus solide l'outil central du financement de l'économie, quitte à réduire sa portée. Mais la crise financière est devenue une crise économique de grande ampleur. Une croissance atone et un chômage massif ont ramené sur le devant de la scène des préoccupations quant au financement de l'économie réelle, en particulier le financement des PME et des infrastructures. Les divergences croissantes entre les performances économiques des pays membres de la zone euro, qui mettent à mal la cohésion du Marché Unique, sont désormais vues comme l'un des principaux défis auxquels doit répondre l'Union européenne si elle ne veut pas que l'instabilité financière d'hier ne devienne l'instabilité politique de demain. Un consensus émerge entre les principales forces politiques européennes : relancer la croissance et créer des emplois sont les deux priorités des cinq années à venir, et la question du financement de l'économie réelle est la clé pour y parvenir.

Doit-on dès lors s'attendre à une révision des textes adoptés ? Non. Après cinq ans d'un tourbillon législatif qui a transformé la quasi-totalité des règles applicables, tous sont d'accord : il faut redonner de la sécurité juridique au secteur, et soutenir l'immense chantier de la mise en œuvre par les professionnels.

Cela n'exclura pas des aménagements, des corrections – à la marge – des effets indésirables les plus notoires, notamment pour les financeurs spécialisés. Car, alors que l'adoption des directives et des règlements – législation dite de « niveau I » – s'achève, un nouveau chantier s'engage : celui des actes délégués, ces actes d'exécution que la Commission doit adopter sur la base de projets soumis par les trois autorités européennes de supervision financière (EBA, ESMA, EIOPA), et qui précisent les modalités d'application des règles définies par le législateur.

Or en matière juridique peut-être plus encore qu'ailleurs, le diable se cache dans les détails. Si les règles adoptées tiennent compte des spécificités des activités de financements spécialisés, alors le but sera atteint : répondre aux besoins de financement de l'économie européenne tout en maîtrisant les risques.

LE CONSEIL DE L'ASF SE DEPLACE A BRUXELLES

Au cœur des préoccupations européennes : rencontres avec des personnalités et députés parlementaires

Parce que c'est une étape incontournable pour tous ceux qui souhaitent exercer une action d'influence fructueuse : il faut voir et être vu mais surtout entendu à Bruxelles. L'ASF a donc pris le parti d'en faire un événement annuel malgré un agenda bien chargé.

Depuis maintenant trois ans, un Conseil de l'ASF se tient, en effet, dans la capitale belge, au cœur de la « machine » législative et réglementaire européenne.

Au programme, outre la tenue du Conseil relative à la vie de l'ASF et de ses adhérents, des interventions sur les sujets européens du moment avec des invités compétents membres des différentes instances européennes que sont la Commission, le Conseil et le Parlement.

Ces rencontres annuelles permettent aux membres du Conseil présents d'exposer leurs préoccupations dans un climat détendu plus propice aux échanges.

En 2011, aux prémices de CRD4, ce fut l'occasion de s'entretenir avec **Olivier Guersent**, chef de cabinet de Michel Barnier, **Mario Nava** en charge de la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne, **Benoit de la Chapelle Bizot**, ministre-conseiller pour les affaires financières et monétaires à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. La discussion s'est ensuite poursuivie autour d'un déjeuner réunissant de nombreux députés européens membres de la Commission ECON tels que **Jean-Paul Gauzès**, **Sharon Bowles**, **Pervenche Bérès** ...etc.

En 2012, nous recevions **François-Xavier Lebras** (administrateur de l'unité Banque et Conglomérats financiers à la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne) venu nous parler des attermoissements du calendrier de CRD4 mais aussi des récents développements sur le dossier Shadow banking et **Agnès Fridely** (administratrice de l'unité Assurances et fonds de pensions à la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne) venue nous présenter les grandes lignes de la directive intermédiation en assurance.

S'en est suivi le traditionnel déjeuner parrainé par **Jean-Paul Gauzès** auquel ont participé des parlementaires européens de la Commission ECON mais également des représentants de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne comme **Benoit de la Chapelle Bizot** et **Mario Nava** pour la Commission européenne.

Cette rencontre fut l'occasion de rappeler les spécificités des métiers spécialisés représentés à l'ASF et de discuter à bâtons rompus de l'avancée du calendrier CRD4 et de l'inadaptation de ces futures règles édictées aux financements spécialisés dans un contexte international particulièrement déséquilibré par l'annonce américaine de ne pas appliquer les règles de Bâle III dans le délai imparti et sur fond de crise économique en Europe.

Puis récemment, en novembre 2013, ce fut au tour de **Cédric Jacquat** (policy officer de l'unité Politiques services financiers, relations avec le Conseil à la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne) de nous parler de l'agenda de la réforme financière avant et après l'échéance électorale de 2014 et des récents développements sur le Shadow banking et de **Michael Thom** (responsable des politiques Banques et conglomérats financiers à la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne) de venir évoquer un élément central du dispositif CRD/CRR4 : la liquidité et ses déclinaisons (actifs liquides et standards techniques de l'EBA notamment).

Puis vint le déjeuner auquel avaient bien voulu participer comme chaque année des parlementaires européens tels que **Jean-Pierre Audy** (président de la délégation française du groupe PPE, membre de la commission ITRE et suppléant de la commission ECON), **Benoit de la Chapelle Bizot**, **François-Xavier Lebras** pour la Commission européenne mais également **Frédéric Hache** pour l'ONG Finance Watch.

L'année 2014 qui s'annonce particulièrement intéressante en raison des élections européennes de mai prochain nous prédit un Conseil de fin d'année des plus riches.



Députée européenne depuis juin 2009. Sciences Po, ENA, Sylvie Goulard a travaillé au ministère français des affaires étrangères et a publié plusieurs essais politiques analysant les principes de fonctionnement de la démocratie européenne.

Questions à Sylvie Goulard

- *Quel regard portez-vous sur la législature qui s'achève ? Êtes-vous fière du travail accompli avec vos collègues députés européens au cours de ces cinq années ?*

Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur pendant cette législature, a donné au Parlement un rôle législatif plus important. En matière de régulation financière, nous avons fait un gros travail. Le secteur financier est infiniment mieux encadré qu'avant la crise.

Toutefois les pouvoirs du Parlement restent insuffisants dans la gestion de crise ; celle-ci demeure « bricolée » et opaque : le citoyen ne sait pas qui, de la Commission européenne, de la BCE ou des gouvernements nationaux décide en définitive. Le contrôle démocratique du Parlement demeure insuffisant sur des décisions pourtant très intrusives pour les citoyens des pays de l'Union les plus touchés par la crise financière. Les pouvoirs de surveillance de la Commission européenne ont été renforcés, ce qui était nécessaire pour la crédibilité de la monnaie mais, sans légitimation suffisante, et avec certains Etats dominant les autres au sein du Conseil, il en résulte une défiance accrue des citoyens envers l'Europe.

Il faut donc à l'euro un exécutif élu et contrôlé au niveau approprié. De même les pouvoirs budgétaires sont trop limités. Le budget européen, adopté par les gouvernements à l'unanimité, à partir de logiques nationales étroites, n'a pas servi à financer la sortie de crise. Sur tous ces sujets, le statu quo est intenable. Il manque à la plupart des responsables politiques une vision politique de l'Europe.

- *Dans toutes les législations qui ont été adoptées, pensez-vous que tout était nécessaire, ou au contraire y a-t-il eu sur certains dossiers une sur réaction politique à la crise ?*

Il ne peut y avoir de marché intérieur financier sans régulation. Avant la crise, elle était insuffisante. Y en a-t-il trop désormais ? Peut-être. Dans un ensemble complexe de 28 pays, il est difficile de mettre le curseur « au bon endroit ».

Ce qui est certain c'est qu'une régulation adoptée au niveau européen, crédible pour les investisseurs extérieurs, est plus efficace et utile qu'une juxtaposition de régulations nationales. Depuis l'institution de la Banque centrale européenne en 1992, trop de cloisonnements nationaux ont été maintenus malgré la volonté affichée d'avoir une monnaie et un marché uniques. Le manque de croissance en Europe vient aussi de là.

- *Est-ce que les financements spécialisés, comme l'affacturage et le crédit-bail, n'ont pas été sacrifiés par des règles destinées avant tout aux grandes banques à vocation générale ?*

Ce sont des organes techniques comme le Comité de Bâle qui jettent les bases d'une réglementation mondiale avant même qu'ait lieu le débat démocratique, au Parlement européen ou au Congrès des Etats-Unis. D'un côté, c'est une manière utile de gérer l'interdépendance globale. De l'autre, cela pose une question de démocratie et d'influence. Certains sujets peuvent être ravalés au second plan.

Dans ce contexte, il faudrait assurer une présence française encore plus forte, dans les organes techniques comme au Parlement européen. Dans cette assemblée, la France gaspille son influence. Les partis n'ont pas pris la mesure de l'enjeu. A côté de quelques députés actifs, il y a trop d'individus sans expérience, trop d'éclopés de la vie nationale voire de paresseux(ses). La plupart des pays du Nord savent s'organiser pour envoyer au Parlement européen des députés préparés et compétents. Les milieux d'affaires ont un rôle à jouer pour dénoncer cette terrible absence de la France qui nuit à notre pays et à l'Europe.

- *Dans votre livre 'Europe, amour ou chambre à part ?' vous écrivez : « L'Europe ne se résume pas à la crise de la zone euro ; si celle-ci traverse des difficultés, une Europe vivante, organisée, au service de la paix et du bien-être des hommes demeure un magnifique projet. Encore faut-il sortir de la crise et redonner aux Européens l'envie d'y participer. » Quel scénario de sortie de crise ramènerait selon vous les citoyens vers le projet européen ?*

Pour ramener les citoyens vers le projet européen, il faudrait d'abord qu'ils entendent parler des enjeux et des réalisations. Aujourd'hui, par manque d'écho médiatique le plus souvent, un pan entier du débat public disparaît, des sujets essentiels sont escamotés. Sans parler de la désinformation des partis extrémistes sur des sujets comme l'euro.

Les Européens s'intéressent à l'Europe mais ils se sentent dépossédés de ce projet. C'est pourquoi il faut faire de la zone euro une Communauté politique dont les citoyens choisissent les orientations et les responsables.

Il faut aussi se donner les moyens des ambitions affichées, avec un budget de la zone euro qui permette de stabiliser durablement la monnaie, d'encourager la mobilité et l'investissement. Le Groupe Eiffel Europe (www.groupe-eiffel.eu), pluraliste, né sous mon impulsion, a rédigé un projet en ce sens.

La France est aussi guettée par le repli, ou du moins une fracture entre une frange de sa population qui est ouverte sur l'extérieur et une France coupée de la mondialisation. Cette cassure est périlleuse. Elle explique le succès des partis radicaux.

- *Quels seront selon-vous les prochains grands chantiers de l'Union européenne, alors que la croissance reste molle et que le chômage, notamment des jeunes, se maintient à des niveaux extrêmement élevés ? Comment envisagez-vous le rôle du Parlement dans ces chantiers ?*

Il faut prioritairement s'attaquer aux inégalités, redonner à chaque jeune d'égales opportunités. Le chômage des jeunes est une plaie, il ne peut être traité qu'au niveau européen.

Il faut également des réformes nationales. La complexité du droit social reste une contrainte très forte en France et en Italie par exemple. Utilisons les bonnes pratiques qui existent dans les autres pays de l'Union, l'Autriche ou l'Allemagne pour la formation professionnelle, la Finlande pour l'éducation, la France pour la petite enfance.

- *Selon vous, existe-t-il une manière idéale de financer l'économie réelle et une croissance économique saine ?*

L'Europe a une tradition : l'intermédiation. C'est pourquoi il faut assainir le système bancaire. Mais au-delà, la croissance exige des investissements de long terme, au service d'une stratégie, avec des politiques énergétique, écologique, notamment.

Les préoccupations environnementales sont des sujets de long terme et je suis stupéfaite de leur disparition dans le débat public. La dette environnementale est la même bombe à retardement que la dette financière il y a dix ans.

C'est sur la base d'une réflexion à long terme que l'on bâtira une croissance économique saine, mais il n'y a pas de solution unique d'où la nécessité d'un débat et d'un espace politique commun.



Député européen depuis 2004, Jean-Paul Gauzès, avocat, IEP, est un juriste spécialiste du droit financier. Ancien maire de Saint-Agathe-d'Aliermont il est conseiller régional de Haute-Normandie.

Questions à Jean-Paul Gauzès

• *Etes-vous fier du travail accompli avec vos collègues députés européens au cours des cinq ans de cette législature ? Vous avez-vous-même pris en charge des initiatives très importantes, comme la directive AIFM, le règlement sur les agences de notations, «two pack» une partie de la nouvelle surveillance macroéconomique des Etats membres, quel bilan feriez-vous de cette législature ?*

C'est un bilan très positif en matière de services financiers grâce au commissaire Barnier qui a mis sur la table des textes nécessaires pour la régulation. Il a travaillé en bonne intelligence avec le Parlement.

Tout n'est pas parfait bien sûr, et il y a certainement quelques redondances, liées au fait que la régulation est arrivée par vagues successives. Le travail a été fait dans l'urgence et en réponse directe à la crise, il a été néanmoins globalement de bonne qualité.

• *En tant que coordinateur du groupe PPE au sein de la commission des affaires économiques et financières, vous avez été impliqué, de près ou de loin, dans l'ensemble de l'agenda de la réforme financière. Pensez-vous que la cohésion de votre groupe a aidé à traiter plus efficacement les dizaines de propositions législatives que la Commission a mises sur la table?*

Le groupe a été dans l'ensemble cohérent, et la recherche de compromis efficace. Face aux réalités de la crise, une bonne collaboration a été établie avec la plupart des représentants des autres groupes parlementaires afin de trouver de larges majorités sur les textes essentiels.

L'urgence de la crise a sans doute aidé.

• *Pensez-vous que l'ensemble législatif qui a été mis en place depuis 2008 a entraîné un assèchement du financement des entreprises et des particuliers? A trop vouloir contrôler les risques, n'a-t-on pas empêché les possibilités d'investir, de financer des projets ?*

Il y a deux façons d'envisager cette question.

Le renforcement des précautions prudentielles entraîne ipso facto un ralentissement du crédit. Mais, d'un autre côté, les déviances constatées dans le passé conduisaient nécessairement à des mesures restrictives, prises pour éviter que les dérapages ne se reproduisent. La réalité est entre les deux.

Il y a eu aussi une conséquence immédiate liée à l'anticipation par les parties concernées de la mise en œuvre des mesures prévues pour entrer progressivement en vigueur. C'est le cas de la réglementation sur les fonds propres, par exemple.

• *Certaines des législations qui ont été adoptées au cours de la législature qui s'achève sont maintenant en cours de mise en œuvre par les Etats membres et les établissements financiers, notamment le paquet CRD4. Cette mise en œuvre met en évidence un certain nombre d'insuffisances, notamment le manque de prise en compte des spécificités de certains métiers de financement spécialisés. Pensez-vous que ces législations devront être remises sur le métier au cours de la prochaine législature ? Comment voyez-vous le traitement du shadow banking ?*

Le travail dans l'urgence et en situation de crise n'a pas permis de prendre en compte toutes les spécificités des métiers et de travailler en nuance. A l'usage, des adaptations techniques pourraient être nécessaires. Mais il faut aussi rechercher la sécurité juridique, éviter de réécrire sans arrêt les textes, au nom de la défense d'intérêts particuliers.

Sur le shadow banking, les mêmes activités doivent être régulées de façon identique. Cette régulation concernant notamment les fonds monétaires devra être élaborée lors de la prochaine mandature.

• *Après ces cinq années de travail législatif, n'y a-t-il pas un besoin de pause réglementaire ? Quels seront selon vous les grands chantiers à venir pour remettre en marche l'économie européenne ? Quel sera le rôle du Parlement dans ces chantiers ?*

Au début de la prochaine mandature devra être traitée la séparation des activités bancaires et de marché. Ce sujet soulève des difficultés car des législations nationales ont d'ores et déjà été mises en place. Il y aura donc double négociation.

L'ardeur régulatrice en matière de finance s'épuise un peu. La nécessité s'estompe aussi, car l'ambiance a changé. La psychologie des parlementaires est de traiter de l'instant, alors que les intérêts économiques défendent leurs points de vue en permanence.

Enfin, il faudra prendre le temps d'évaluer l'impact des mesures prises : par exemple AIFMD entre pleinement en vigueur en 2018.

Le Parlement aura certainement la volonté de traiter davantage de l'emploi et de la croissance, sujets sur lesquels il a en réalité peu de pouvoir.



Formé à la Bocconi et à la London School of Economics (1996), Mario Nava est Directeur « Institutions financières » à la Commission européenne depuis janvier 2014. Il a occupé différentes fonctions à la Commission européenne et a été notamment membre du cabinet de Mario Monti, Commissaire à la concurrence (2000-2001).

Questions à Mario Nava

- *Votre arrivée à la tête de l'unité « Banques et conglomérats financiers » en 2009 coïncide avec le début de la législature actuelle, qui se terminera en mai prochain. Quel regard portez-vous sur ces cinq ans ?*

La période a été très intéressante, difficile, challenging.

Deux grands thèmes se sont successivement imposés : la réparation, sous l'égide du G20, avec une internationalisation, puis à partir de 2012 l'Union bancaire, avec l'approfondissement de la gouvernance de l'Union européenne.

Le paquet CRR/CRD4 donne des règles de supervision harmonisées, qui permettent de passer au MSU. La Commission a travaillé en liaison avec toutes les parties prenantes, professionnels, associations... La prise de décision finale s'en est trouvée facilitée.

- *Au cours des cinq dernières années, alors que la crise financière devenait une crise économique frappant l'économie réelle, avec un assèchement du crédit aux entreprises, avez-vous senti votre mission changer ? A l'objectif de renforcer la solidité des banques ne s'est-il pas adjoint un souci de préserver les sources de financements de l'économie ?*

Bien sûr. La préservation du financement de l'économie a été une contrainte constante. Les services financiers doivent pouvoir continuer à financer l'économie. Par exemple a été retenu un traitement favorable des PME.

Quelques chiffres : L'Europe c'est 530 millions de personnes, soit 7 % de la population mondiale environ, 23 % du PIB mondial, et elle héberge 50 % des actifs bancaires.

Les services financiers devraient être désormais mieux régulés, après la crise.

• *L'une des critiques souvent adressées aux projets de législation européenne dans le domaine financier a été que celles-ci étaient calibrées pour régler les problèmes des grandes banques, mais oubliant de prendre en compte les spécificités des acteurs de plus petites tailles et les activités de financement spécialisées. Que répondez-vous à cette critique ? Vous semble-t-elle justifiée ? Par exemple, n'est-il pas excessif d'appliquer les mêmes règles de liquidité aux spécialisés non collecteurs de dépôts ?*

La question semble justifiée.

La législation européenne repose sur deux grands principes : proportionnalité et subsidiarité. Les règles du Comité de Bâle sont arrivées en Europe, qui avait pris la décision politique et stratégique de les appliquer à tous les établissements de crédit.

L'Europe a fait un choix de cohérence avec un système législatif européen unique (single rule book), mais un grand rôle laissé au superviseur.

L'EBA peut désormais faire un travail technique d'harmonisation, tout en respectant le cadre général du niveau I.

• *Lors de son audition devant le Parlement européen en 2009, Michel Barnier, qui était alors candidat au poste de commissaire au Marché intérieur a déclaré « Nous mettons en œuvre les engagements du G20, telle est la feuille de route, il n'y en a pas d'autre ». Comment s'est déroulée, au quotidien, cette coordination internationale ? On se souvient de divergences entre les législations européennes et américaines sur certains dossiers, ou encore des doutes sur l'engagement des Etats-Unis à appliquer Bâle II et III. Où en sommes-nous aujourd'hui ?*

La coordination internationale très poussée n'exclut pas des divergences au quotidien.

Plusieurs banques américaines sont désormais en double standard * Bâle II /standard américain, ce qui augure bien d'une application de Bâle III.

Le texte du Comité de Bâle est un texte commun, travaillé au quotidien, amélioré, sur lequel tout le monde peut se retrouver après les nombreux compromis. Il manque des choses (rémunération par exemple) mais cela crée les conditions d'une concurrence équitable, et d'une application par tous.

• *Sous l'impulsion du commissaire Barnier, les équipes de la Direction Générale Marché Intérieur et Services, dont votre équipe fait partie, ont mis sur la table un ensemble impressionnant de législation. Une grande partie de cet ensemble est maintenant adopté par le législateur européen et il reviendra bientôt aux professionnels de l'appliquer au quotidien. Ne faudrait-il pas une pause réglementaire pour laisser aux mesures le temps de produire leurs effets ?*

Il faut une période de mise en œuvre, et c'est un élément central des efforts à venir. Le single rule book doit être mis en œuvre de façon uniforme, descendre sur le terrain.

• *Quel est le projet dont vous êtes le plus fier ?*

C'est l'Union bancaire.

Elle a été demandée le 29 juin 2012, et elle a été présentée par la Commission le 12 septembre.

Le premier accord sur le mécanisme de supervision est intervenu un an plus tard. Le deuxième sur le mécanisme de résolution est intervenu ce 20 mars 2014.

20 mois pour un projet d'ampleur générationnel est un record absolu.

* parallel track



TABLEAU DE BORD ASF

L'ASF a pour la quatrième fois présenté aux journalistes son «Tableau de bord» sur l'activité des établissements spécialisés au cours de l'année 2013, lors d'une conférence de presse organisée dans ses locaux le 11 mars dernier. Ce Tableau de bord est un indicateur de l'activité économique de la France, très réactif puisque fondé sur des chiffres de production (flux de nouveaux crédits) qui remontent très vite des adhérents de l'Association.

Le président et le délégué général de l'ASF ont détaillé les statistiques de l'**activité en 2013**, et donné les chiffres et les tendances métier par métier. Il en ressort une **évolution globalement mal orientée mais avec des nuances diverses**. On observe ainsi, selon les secteurs, soit un nouveau recul de l'activité pour les financements locatifs d'équipement (- 3,4 %) et le crédit-bail immobilier (- 15,5 %), soit une croissance à un niveau significatif pour l'affacturage (+ 7,5 %) et les cautions (+ 8,4 %), soit une baisse désormais atténuée pour le crédit à la consommation (- 1,2 %). Les chiffres de 2013 ont été mis en perspective avec ceux des années précédentes.

Dans la mesure où les métiers de financement spécialisés de l'ASF sont directement au service des entreprises et des ménages, ces chiffres sont un bon reflet de leurs projets d'investissement. Ils sont donc particulièrement précieux en période d'incertitude économique.

Ont été ainsi financés en 2013 : 4 millions de projet de consommation des ménages, 900 000 projets d'investissement d'équipement des entreprises, 40 millions de créances prises en charges par les sociétés d'affacturage...

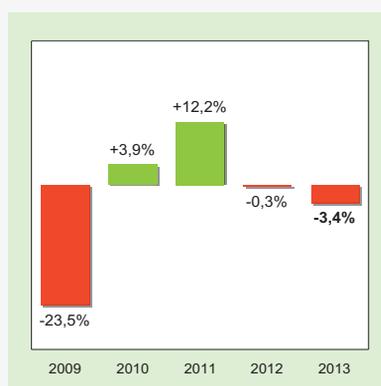
Il a été mis en exergue que l'activité des établissements spécialisés s'exerçait dans un environnement prudentiel et législatif toujours plus contraignant, avec l'accumulation d'exigences sur les fonds propres et la liquidité, le contrôle des IOBSP, celles issues de la loi Hamon, le tout dans le cadre de mises en œuvre opérationnelles de toutes ces réformes lourdes en termes de délais, de complexité, de modification des systèmes d'information.

La production des établissements spécialisés en 2013

Le financement des entreprises et des professionnels

Le financement des investissements d'équipement en 2013 : nouveau recul de l'activité pour les financements locatifs (-3,4%)

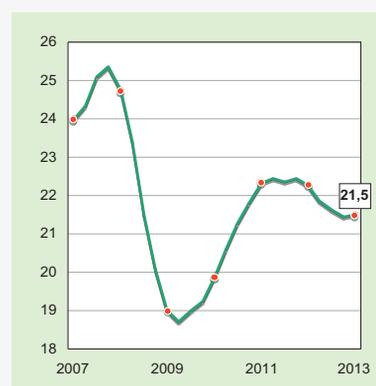
Financements locatifs
Production annuelle
Variation par rapport à l'année précédente



Financements locatifs
Production trimestrielle - Variation par rapport
au même trimestre de l'année précédente



Financements locatifs
Production - Milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



Après la quasi-stagnation de 2012, a succédé en 2013 un **nouveau recul de l'activité** pour les établissements spécialisés dans le financement locatif de l'équipement des entreprises et des professionnels (crédit-bail mobilier et opérations connexes), mettant ainsi fin - au moins provisoirement - aux chances de rebond qu'avait laissé espérer 2011. Avec **21,5 Mds d'euros**, les investissements nouveaux de 2013 sont en baisse de **-3,4%** par rapport à l'année précédente.

L'évolution **infra-annuelle** de l'activité montre cependant une **tendance modeste à l'amélioration** : la contraction de l'activité s'est atténuée tout au long des neuf premiers mois (-7,9% par rapport à la même période de l'année précédente au premier trimestre, puis -4,2% au printemps et -3,1% durant l'été) avant de redevenir légèrement positive au dernier trimestre (+1% par rapport à un quatrième trimestre 2012 lui-même toutefois en recul sensible).

L'évolution a été **moins défavorable pour le crédit-bail mobilier** que pour les autres formes de financements locatifs :

- Les investissements en **crédit-bail mobilier** stricto sensu (au sens de la loi

du 2 juillet 1966) reculent de **-1,9%** par rapport à l'année précédente, à **10,1 Mds d'euros**, soit un volume d'activité inférieur de **-20% par rapport à 2008**, année record. L'évolution **en cours d'année** montre un **redressement certain** : les investissements, en baisse de -9,4% au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, ont vu ce recul ramené à -4,3% au printemps puis à -2,6% durant l'été avant d'enregistrer une progression de +8,3% au dernier trimestre.

- La baisse de la production est plus accentuée pour les **autres financements locatifs** : les nouveaux investissements se contractent de **-4,8%** à **11,4 Mds d'euros**. Les opérations de **location avec option d'achat** sur voitures particulières se replient de **-4%** à **1,9 Md d'euros**. Les **opérations sans option d'achat** reculent de **-4,9%** à **9,5 Mds d'euros** : -6,9% à 5,1 Mds d'euros pour la location financière tandis que la location longue durée limite sa baisse à -2,4% pour 4,4 Mds d'euros.

- **Tous modes de financements locatifs confondus** (location avec et sans option d'achat), le secteur des financements de **véhicules utilitaires** et indus-

triels est le seul à ne pas se contracter : il enregistre une **quasi-stabilité** par rapport à l'année précédente (+0,4% à 7,1 Mds d'euros). Tous **les autres secteurs sont en repli**, plus ou moins accentué : de -10,5% à 3,2 Mds d'euros pour le matériel informatique et de bureautique à -4% à 4,3 Mds d'euros pour les voitures particulières et -3,4% à 6,9 Mds d'euros pour les autres matériels d'équipement.

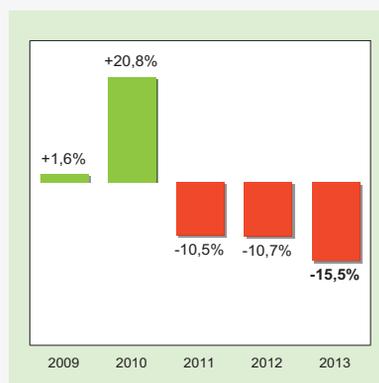
- Aux financements locatifs s'ajoutent des opérations réalisées sous forme de **crédits d'équipement classiques**. Avec **3,2 Mds d'euros**, la production correspondante marque une très forte progression par rapport à l'année précédente (**+28,9%**), en raison notamment de l'incidence d'opérations ponctuelles d'un montant unitaire particulièrement élevé.

La production des établissements spécialisés en 2013

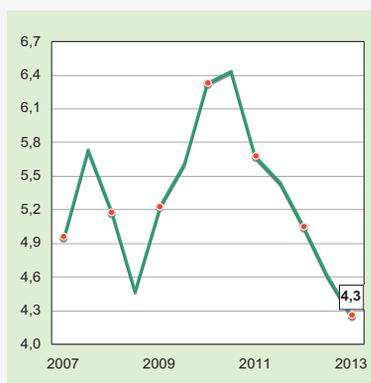
Le financement des entreprises et des professionnels

Le financement des investissements immobiliers en 2013 : chute de la production en crédit-bail immobilier (-15,5%)

Crédit-bail immobilier
Production annuelle
Variation par rapport à l'année précédente



Crédit-bail immobilier
Production - Milliards d'euros
Données semestrielles mises en année mobile



Le secteur du **financement des investissements immobiliers des entreprises** est à nouveau en repli en 2013 : **-5,3%** par rapport à 2012 avec **8 Mds d'euros**. La baisse cumulée de la production au cours des **trois dernières années** atteint près de **-30%**. L'évolution diffère cependant selon les **trois modes de financement**.

- Troisième année consécutive de recul pour les engagements nouveaux de **crédit-bail immobilier** qui enregistrent, avec **-15,5%** par rapport à 2012 - pour **4,3 Mds d'euros de nouveaux contrats signés** -, la **plus forte baisse depuis dix-sept ans** et le plus bas niveau d'activité depuis 2000, inférieur d'un tiers à la production record de 2010. L'évolution infra-annuelle est marquée par une contraction plus accentuée dans la première partie de l'année : **-19,9%** au premier semestre par rapport à la même période de l'année précédente et **-12,1%** au second.

Tous les secteurs sont orientés à la baisse :

- Les engagements nouveaux concernant les **locaux industriels** (usines, ateliers, entrepôts...), qui composent la part la plus importante de la production, reculent de **-9,4%** à **1,41 Md d'euros**.

- Les opérations concernant les **locaux commerciaux** (magasins, supermarchés, hôtels...) sont en baisse de **-14,4%** à **1,37 Md d'euros**.

- Les opérations sur **locaux de bureaux** enregistrent le plus faible repli : **-3%** avec **0,89 Md d'euros**.

- Les **autres locaux** (cliniques, hôpitaux, cinémas, etc.) chutent de **-39,1%** à **0,59 Md d'euros**.

Sur les **30 dernières années**, le crédit-bail immobilier a permis de financer près de **160 Mds d'euros** d'investissements immobiliers des entreprises.

- Avec **1,1 Md d'euros**, la production des **Sofergie** progresse en revanche de

+47% par rapport à 2012 contre un recul de **-27,9%** cette dernière année². Les opérations de crédit-bail se contractent de **-54,4%** à **0,10 Md d'euros** cependant que les financements par crédit classique augmentent de **+89,5%** à **1 Md d'euros**.

- Après la chute enregistrée en 2012 (**-36,6%**), les **financements classiques**, composés pour la quasi-totalité de financements à moyen et long terme³, ne fléchissent que légèrement en 2013 (**-0,8%** par rapport à l'année précédente) mais en se situant à un niveau très bas (**2,6 Mds d'euros**, soit un montant de production inférieur de **-72%** à celui de 2007, dernière année d'avant-crise). Le recul est de **-1,6%** au premier semestre et l'activité se stabilise au second (**-0,3%**).

1 Euros constants 2013.

2 L'activité des Sofergie est souvent marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montants - relativement - importants.

3 Les opérations consacrées au financement à court terme des promoteurs et marchands de biens, dont la part s'est amenuisée au fil des années, ont désormais quasiment disparu chez les adhérents de l'ASF.

La production des établissements spécialisés en 2013

Le financement des entreprises et des professionnels

L'affacturage¹ en 2013 : stabilisation du rythme de croissance (+7,5%)

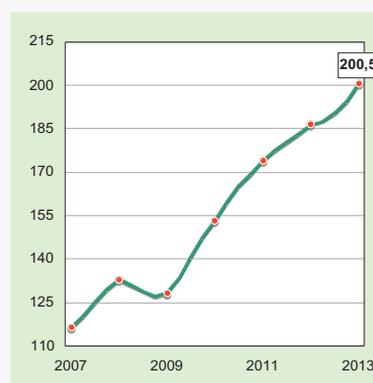
Affacturage
Production annuelle*
Variation par rapport à l'année précédente



Affacturage
Production trimestrielle* - Variation par rapport
au même trimestre de l'année précédente



Affacturage
Production* - Milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



* Montant des créances prises en charge.

Avec **200,5 Mds d'euros**, les opérations d'affacturage progressent en moyenne sur l'ensemble de l'année 2013 de **+7,5%** par rapport à l'année précédente. Ce rythme de croissance, très proche de celui enregistré en 2012 (+7,6%), met ainsi **fin à la phase de ralentissement** observée depuis deux ans.

Le profil infra-annuel des opérations montre une **nette accélération de l'activité tout au long de l'année** : la hausse de la production, qui était de +2,7% au premier trimestre par rapport à la même

période de l'année précédente, est passée à +6,3% au printemps puis à +8,9% durant l'été, pour enfin atteindre +11,5% au quatrième trimestre.

La croissance des opérations est plus accentuée sur le **plan international (+14,1%**, avec 38,6 Mds d'euros, dont 30,9 Mds d'euros à l'exportation et 7,7 Mds d'euros à l'importation), que sur le **plan national (+6%** par rapport à l'année précédente avec 161,8 Mds d'euros). En 2013, **l'activité à l'international a représenté 19% du total des opérations** contre seulement 7% dix ans auparavant

Sur le **marché européen** de l'affacturage, qui représente près des deux tiers du marché mondial, la **France** se situait en 2012² au **deuxième rang** derrière le Royaume-Uni, avec respectivement 14% et 22% du total.

¹ Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage

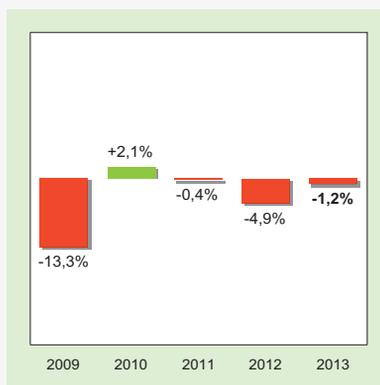
² Dernier chiffre connu.

La production des établissements spécialisés en 2013

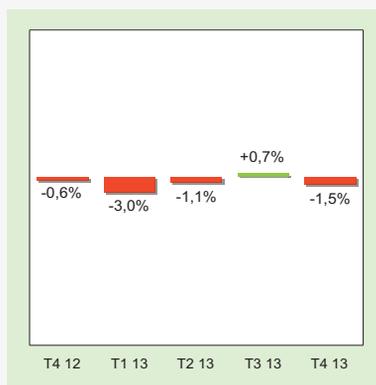
Le financement des particuliers

Le crédit à la consommation en 2013¹: baisse atténuée de la production (-1,2%)

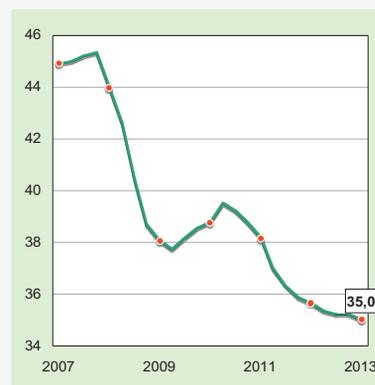
Crédit à la consommation
Production annuelle
Variation par rapport à l'année précédente



Crédit à la consommation
Production trimestrielle - Variation par rapport
au même trimestre de l'année précédente



Crédit à la consommation
Production - Milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



En matière de production de crédits à la consommation par les établissements spécialisés, la tendance à l'amélioration que pouvait laisser présager l'évolution timidement positive durant l'été (+0,7% après -3% et -1,1% aux deux premiers trimestres de l'année par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente) ne s'est pas confirmée au quatrième trimestre, qui a enregistré un nouveau repli (-1,5%). En moyenne, **2013 marque une nouvelle baisse de la production (-1,2%)**, moins accentuée cependant que celle de l'année précédente (-4,9%). Au total, avec **35 Mds d'euros**, le montant des nouveaux financements est inférieur de **-10 Mds d'euros par rapport au pic historique atteint en 2007** (soit une contraction de -22%).

Les évolutions des principaux secteurs sont les suivantes :

- Les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** reculent au **quatrième trimestre** de **-4,1%** par rapport à la même période de 2012, ne poursuivant

donc pas la tendance au net ralentissement du repli enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année (-4% au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, -2,8% au deuxième et seulement -0,2% durant l'été). Sur l'ensemble de 2013, la production s'établit à **11,1 Mds d'euros**, en retrait de **-2,8%** par rapport à 2012. Après une chute quasi-continue depuis l'automne 2008, le volume d'activité ressort ainsi en 2013 inférieur de -36% à celui, historiquement haut, de 2008. **La part du crédit renouvelable dans le total de la production des établissements spécialisés a été ramenée de 41% en cumul sur douze mois à fin juin 2009 à 32% à fin décembre 2013.**

- La **forte hausse des prêts personnels² en fin d'année** (+14,3% en décembre sur douze mois, soit la plus forte progression depuis mars 2011) favorise une bonne orientation de l'activité sur l'ensemble du quatrième trimestre et vient conforter la tendance à l'**accélération de la croissance depuis le dé-**

but de 2013 : +1,2% au premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente, puis +3,3% et +4,3% les deux trimestres suivants avant +5% à l'automne. Sur l'**ensemble de 2013**, la production progresse de **+3,5%** contre un recul de -6,5% l'année précédente. Il n'en demeure pas moins qu'avec **11 Mds d'euros**, le montant des nouvelles opérations est encore inférieur de près de -15% au plus haut enregistré en 2007.

- Sur un marché automobile particulièrement déprimé (avec 1,79 million d'unités, les immatriculations de voitures particulières reculent en 2013 de -5,7% sur un an et sont à leur niveau le plus bas des vingt dernières années), les financements de **voitures particulières neuves** (par crédit classique et location avec option d'achat) auprès des particuliers enregistrent en 2013, avec **5,7 Mds d'euros**, un recul de **-3,3%** par rapport à l'année précédente. L'année se termine par une contraction de -2,1% au quatrième trimestre



¹ Chiffres définitifs

² Une part de ces opérations, difficilement mesurable de façon précise mais en tout état de cause non négligeable, est constituée par des rachats de créances.

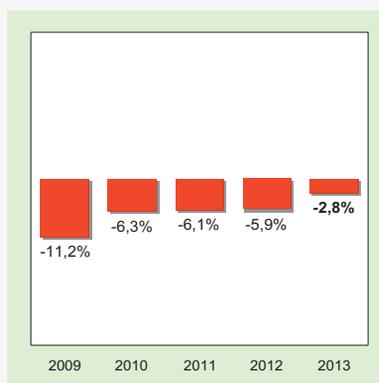
La production des établissements spécialisés en 2013

Le financement des particuliers

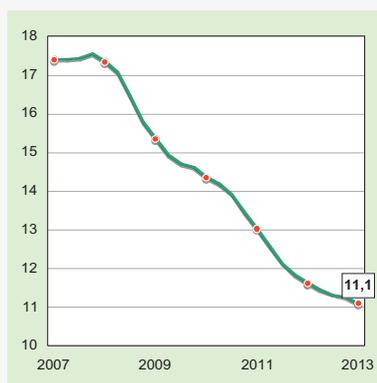
Le crédit à la consommation en 2013

(suite)

Crédit renouvelable

Production annuelle (nouvelles utilisations)
Variation par rapport à l'année précédente

Crédit renouvelable

Production (nouvelles utilisations) - Milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile

Prêts personnels

Production annuelle
Variation par rapport à l'année précédente

tre, d'une ampleur proche de celles des deux trimestres précédents (-1% durant l'été et -2,6% au printemps), moins accentuée cependant qu'en début d'année (-7,6% au cours des trois premiers mois).

- Les financements (par crédit classique) de **voitures particulières d'occasion** enregistrent, avec **2,8 Mds d'euros**, une faible progression par rapport à l'année précédente (+1%, après

+1,9% en 2012). L'activité s'est contractée en début d'année (-2,7% au premier trimestre), puis s'est orientée plus favorablement au printemps (+4,1%) et durant l'été (+5,8%) avant de se replier à nouveau au quatrième trimestre (-2,6%).

- L'évolution des financements en faveur de **l'amélioration de l'habitat** et des **biens d'équipement du foyer** (électroménager, meubles, équipement multimédia...) s'est dégradée tout au

long de 2013 : le recul de la production était de -1,4% au cours des trois premiers mois, puis de -5,4% et -7,5% aux deuxième et troisième trimestres, avant d'atteindre -11,1% à l'automne. Sur l'ensemble de 2013, la baisse est de **-6,5%** à **2,9 Mds d'euros**, contre une hausse de +2,5% en 2012.

La production des établissements spécialisés en 2013

Le financement des particuliers

Le financement du logement par les établissements spécialisés en 2013 : nouvelle et forte dégradation de l'activité (-19,3%)

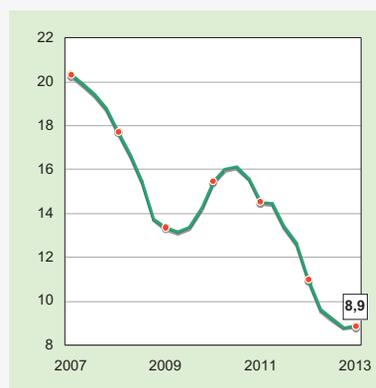
Financement du logement par les spécialisés
Production annuelle
Variation par rapport à l'année précédente



Financement du logement par les spécialisés
Production trimestrielle - Variation par rapport
au même trimestre de l'année précédente



Financement du logement par les spécialisés
Production - Milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



L'année 2013 marque une nouvelle et forte dégradation de l'activité pour les opérations de financement du logement réalisées par les établissements spécialisés. Le montant de la production, en recul de **-19,3%** par rapport à l'année précédente, est, avec **8,9 Mds d'euros**, désormais inférieur à la barre des 10 Mds d'euros pour la première fois depuis 2002. Les situations

sont cependant très contrastées entre les deux principaux intervenants concernés. Les sept derniers exercices ont été marqués par six années de recul de l'activité à un taux moyen proche de -15% l'an : par rapport à 2007, la production 2013 a ainsi été divisée par plus de 2. La baisse a été constante chacun des trois premiers trimestres de l'année et le léger redressement de l'automne

(+3% par rapport au quatrième trimestre 2012) s'apparente à un leurre compte tenu de la chute très importante enregistrée au cours des trois derniers mois de 2012 (-39,3%).

On rappellera le **rôle modeste** que jouent les établissements spécialisés dans le financement du logement : leur part dans le total des crédits à l'habitat est d'environ 10%.

La production des établissements spécialisés en 2013

Données chiffrées

LA PRODUCTION	En 2013 (en millions d'euros)	<i>Variation</i> 2013 / 2012
. Equipement des entreprises et des professionnels	24 713	-0,2%
. Crédit classique	3 217	+28,9%
. Location de matériels	21 496	-3,4%
. Crédit-bail mobilier	10 139	-1,9%
. Autres financements locatifs	11 357	-4,8%
. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)	35 007	-1,2%
. Crédit classique	32 095	-1,5%
. Crédits affectés	9 955	-5,1%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	11 095	-2,8%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	11 045	+3,5%
. Location avec option d'achat	2 912	+1,7%
. Immobilier d'entreprise	7 981	-5,3%
. Financement immobilier classique	2 618	-0,8%
. Sofergie	1 104	+47,0%
. Crédit-bail immobilier	4 258	-15,5%
. Financement du logement (par les établissements spécialisés)	8 881	-19,3%
. Affacturage	200 459	+7,5%



MV

Observatoire des crédits aux ménages : les principales conclusions de la 26^{ème} vague

L'Observatoire des crédits aux ménages a présenté le 4 février les conclusions de sa 26^{ème} enquête annuelle. L'année 2013 a été marquée par un fort recul du taux global de détention des crédits qui, à 47,6 %, se situe maintenant à son niveau le plus bas depuis la création de l'Observatoire en 1989.

Le taux de détention des **crédits immobiliers** s'établit à 31%, la reprise du marché de l'ancien constatée dès le printemps 2013 n'ayant pas compensé la tendance baissière accentuée par l'absence de soutien public. La part des ménages détenant un crédit pour accéder à la propriété a également diminué pour atteindre 23,5 %.

C'est toutefois le taux de détention des **crédits à la consommation** qui connaît le plus fort recul : sous les effets conjugués d'une conjoncture économique dégradée et de mesures réglementaires restrictives (loi Lagarde), il atteint 26,6 % en 2013, point le plus bas depuis 25 ans. Les ménages, qui utilisent presque exclusivement le crédit à la consommation

pour la réalisation de projets d'équipement¹, ont abandonné ces projets de consommation durable et réduit leur recours au crédit. Tous les canaux de distribution (lieu de vente, cartes de magasin ou agence bancaire) sont touchés.

Par ailleurs, l'appréciation par les ménages détenant des crédits de leur situation financière ne cesse de se dégrader depuis 2011. En 2013, la part de ces derniers qui estiment que leur situation s'est récemment détériorée a fortement augmenté.

Dans le même temps, après deux années de détérioration, les **intentions de recourir au crédit dans les mois à venir s'améliorent de façon notable**, même si on reste loin du dynamisme de la demande du début des années 2000.

■ MABS



¹ En 2013, 93,6% des crédits à la consommation servent à financer la réalisation de projets d'équipement (auto, amélioration de l'habitat, équipement du foyer etc.).



Observatoire des délais de paiement

L'Observatoire des délais de paiement a rendu au début de l'année son 8ème rapport annuel.

Le document, qui comprend une contribution de l'ASF sur l'affacturage, relève notamment une légère baisse des délais clients (de 43,5 à 43 jours de chiffre d'affaires) et une baisse plus importante des délais fournisseurs (de 54 à 52 jours de CA). « Ces rythmes de repli témoignent [...] d'une dégradation modérée des structures des paiements des entreprises ». Du décalage découle un alourdissement de la charge financière des entreprises entre le délai client et le délai fournisseur. Il estime en outre à 15 milliards d'€ le montant des ressources qui seraient mobilisées auprès des PME si les délais de paiement actuellement non conformes étaient ramenés au maximum prévu par la loi.

Le rapport met notamment en avant deux messages : le besoin de stabilité des règles sur les délais de paiement et des difficultés concernant le respect des délais de paiement par certaines collectivités locales.

Le président de l'Observatoire, Jean-Hervé Lorenzi, accompagné d'une délégation de membres de l'Observatoire et de présidents des fédérations professionnelles concernées, a remis le rapport à Pierre Moscovici le 13 février qui, dans le sens du souhait exprimé par l'Observatoire, a annoncé l'engagement de l'Etat de stabiliser la réglementation sur les délais de paiement.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Projet de loi relatif à la consommation

Le projet de loi relatif à la consommation a été définitivement adopté le 13 février 2014. Le texte est plutôt équilibré et rejoint sur plusieurs points la rédaction de l'Assemblée nationale issue de l'examen en 2^{de} lecture. Avant sa publication au Journal officiel, le Conseil constitutionnel a été appelé à se prononcer sur les dispositions relatives à l'action de groupe, à la vente à distance et au registre national des crédits aux particuliers.

Travaux de mise en place de Points Conseil Budget (PCB)

Le rapport de préfiguration des PCB a été rendu public en janvier.

Le réseau est pressenti comme étant constitué d'une plateforme téléphonique nationale et de structures locales. Il sera largement ouvert, de façon anonyme, et proposera un accueil, un diagnostic budgétaire, un suivi

et un appui à la mise en œuvre d'actions pour prévenir et traiter les difficultés budgétaires.

A l'occasion d'un premier bilan de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion bancaire, adopté le 23 janvier 2013, le Premier ministre a annoncé qu'un comité pilote national sera chargé de définir les modalités de mise en place de la plateforme téléphonique ainsi que du financement du réseau, le déploiement des PCB étant prévu pour le 1^{er} trimestre 2015.

Observatoire de l'inclusion bancaire

L'article 56 de la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires prévoit la création d'un Observatoire de l'inclusion bancaire. Début janvier, l'ASF a été consultée sur un projet de décret qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Observatoire ainsi que sa composition. Le projet de décret va bien au-delà de ce qui est prévu à l'article 56 avec la mise en place d'indicateurs d'inclusion bancaire qui seraient normatifs et dont le respect serait contrôlé par l'ACPR.

Pour l'ASF, il n'est pas envisageable que des indicateurs norma-

tifs soient imposés, ni au plan collectif ni au plan individuel. Un nouveau projet est en cours d'élaboration.

Education budgétaire et financière

Le ministère de l'Économie et des Finances a mis en place un groupe de réflexion sur l'éducation budgétaire, sous l'égide du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ce groupe de travail auquel l'ASF participe, a pour objectif l'élaboration d'un projet de stratégie nationale pour l'éducation financière. Le groupe de travail doit remettre son rapport au plus tard le 30 juin 2014.

SEPA

Le 9 janvier, la Commission européenne a adopté une proposition qui autorise de manière exceptionnelle les banques et les établissements de paiement de continuer à accepter des ordres de virements et prélèvements aux formats nationaux pendant une période de transition supplémentaire de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} août 2014. Cette proposition ne modifie pas la date butoir officielle de migration au SEPA qui reste fixée au 1^{er} février 2014.

Le 18 février, le Conseil a adopté un règlement validant la proposition de la Commission. Il s'appliquera avec effet rétroactif à compter du 31 janvier 2014.

Transposition de la directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation

La directive du 21 mai 2013 doit être transposée en droit français au plus tard le 19 juillet 2015. Elle prévoit notamment qu'une autorité compétente soit désignée dans chaque Etat membre pour suivre les entités proposant un système de médiation. Elle fixe des règles plus strictes pour la médiation d'entreprise en ce qui concerne les modalités de désignation du médiateur et les conditions de son indépendance.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Bâle III – CRD4 / CRR4

Les textes CRR (règlement) et CRD4 (directive) relatifs aux règles applicables aux fonds propres des établissements de crédit, adoptés en juin 2013, sont entrés en vigueur au 1er janvier 2014, notamment pour le règlement qui est d'effet direct et ne nécessite pas de transposition en droit national. L'ASF reste en veille concernant les travaux menés au sein de l'EBA (European Banking Authority) dont le rôle devient déterminant dans l'adoption de la réglementation en la matière.

Réforme des statuts

Le décret « Fonds remboursables du public » du 12 décembre 2013 est paru au JO du 14 décembre 2013. Il définit les conditions pour qu'une émission de titres de créance soit assimilable à des fonds remboursables.

Les conditions cumulatives sont les suivantes : l'émission doit porter sur un titre de créance (titre de créance négociable ou obligation), l'émission ne doit pas être réservée à un cercle restreint, la valeur nominale du titre (obligation uniquement) doit être inférieure à 100.000 €. Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

L'arrêté relatif au « Régime prudentiel des Sociétés de financement (SF) » du 23 décembre 2013 est paru au JO du

28 décembre 2014. L'idée de fond est l'application d'un texte dit « CRD allégé » avec maintien du ratio de liquidité français applicable actuellement et sans ratio de levier. Il s'agit d'un texte court qui procède par renvoi aux articles du CRR et énumère seulement les exceptions. Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Les établissements qui souhaitent opter pour le statut de SF mènent actuellement les démarches nécessaires auprès de l'ACPR.

Modification de la réglementation comptable liée au statut de Société de financement¹

A l'occasion de la mise en place du statut de Société de financement, la question de la modification de la réglementation comptable liée à ce nouveau statut s'est posée. Au terme des échanges de Place, par souci de simplicité et d'efficacité, la Commission des normes privées de l'ANC a choisi de maintenir les Sociétés de financement dans le même poste que les établissements de crédit à savoir « établissements de crédit et assimilés ».

IAS Fiscalité – Révision de la norme IAS 17 sur les « leases »

Après un Discussion paper en 2009, et deux Exposure drafts en 2010 et 2013, les Boards ont une nouvelle fois fait le point sur le sujet fin janvier en analysant les quelques 640 réponses très négatives de l'ensemble des parties prenantes (utilisateurs, prépara-

teurs, analystes, auditeurs mais aussi Autorités comptables nationales, Efrag et Commission européenne, ainsi que les Fédérations et associations professionnelles comme notamment Leaseurope et l'ASF).

Les mêmes motifs reviennent depuis 2009 : manque de pertinence des informations, manque d'amélioration pour les reportings financiers, coûts, complexité, manque de base conceptuelle pour les points clés de la proposition (définition d'un lease, définition d'un contrat de service, durée d'un lease, contestation des modèles de comptabilisation et de classification chez le preneur et chez le bailleur, etc.).

A ce stade des discussions, malgré la recherche de simplifications, les Boards ont des approches différentes sur de nombreux sujets. Pour sa part, le monde des professionnels reste très réservé sur les simplifications proposées et préconise de conserver la norme IAS 17 actuelle en améliorant les informations à fournir dans les annexes. De nouveaux échanges sont attendus en mars.

Travaux de communication

Un groupe de travail transversal inter-commissions ASF (Crédit-bail, Affacturage, Caution, PSI) se constitue en vue de développer la communication sur l'axe stratégique défini pour 2014 par le Conseil de l'ASF qui est de montrer l'importance des métiers spécialisés pour le

financement des PME/TPE. L'un des objectifs sera notamment d'enrichir les données chiffrées de la profession et de mettre en avant des expériences concrètes de l'utilité et du poids des métiers spécialisés dans le financement des PME/TPE.

Dans le cadre de cette initiative, l'ASF a rencontré Jeanne-Marie Prost, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises chargée de la rédaction du rapport commandé par Pierre Moscovici sur le sujet du financement des PME/TPE.

Livre blanc sur le financement de la transition écologique

L'ASF a adressé mi-janvier sa contribution à la consultation publique des ministres de l'Economie et des Finances, de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie sur le Livre blanc sur le financement de la transition écologique. L'ASF reste en veille sur ce sujet notamment dans la perspective de la conférence bancaire et financière annoncée par le président de la République.

Et aussi ...

- Projet de loi « Artisanat, commerce et TPE »
- TVA et subventions
- CET et refacturation de taxes
- Travaux relatifs au blanchiment
- Intermédiaires en opérations de banque
- Location financière et interdépendance des contrats
- Délais de paiement et co-baillage...

¹ Cf. mail à la Commission du 22 et 28 novembre 2013.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT IMMOBILIER

Bâle III – CRD4 / CRR4

Les textes CRR (règlement) et CRD4 (directive) relatifs aux règles applicables aux fonds propres des établissements de crédit, adoptés en juin 2013, sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014, notamment pour le règlement qui est d'effet direct et ne nécessite pas de transposition en droit national. L'ASF reste en veille concernant les travaux menés au sein de l'EBA (European Banking Authority) dont le rôle devient déterminant dans l'adoption de la réglementation en la matière.

Réforme des statuts

Le décret « Fonds remboursables du public » du 12 décembre 2013 est paru au JO du 14 décembre 2013. Il définit les conditions pour qu'une émission de titres de créance soit assimilable à des fonds remboursables. Les conditions cumulatives sont les suivantes : l'émission doit porter sur un titre de créance (titre de créance négociable ou obligation), l'émission ne doit pas être réservée à un cercle restreint, la valeur nominale du

titre (obligation uniquement) doit être inférieure à 100.000 €. Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

L'arrêté relatif au « Régime prudentiel des Sociétés de financement (SF) » du 23 décembre 2013 est paru au JO du 28 décembre 2014. L'idée de fond est l'application d'un texte dit « CRD allégé » avec maintien du ratio de liquidité français applicable actuellement et sans ratio de levier. Il s'agit d'un texte court qui procède par renvoi aux articles du CRR et énumère seulement les exceptions.

Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Les établissements qui souhaitent opter pour le statut de SF mènent actuellement les démarches nécessaires auprès de l'ACPR.

Modification de la réglementation comptable liée au statut de Société de financement ²

A l'occasion de la mise en place du statut de Société de financement, la question de la modification de la réglementation comptable liée à

ce nouveau statut s'est posée. Au terme des échanges de Place, par souci de simplicité et d'efficacité, la Commission des normes privées de l'ANC a choisi de maintenir les Sociétés de financement dans le même poste que les établissements de crédit à savoir « établissements de crédit et assimilés ».

Projet de loi ALUR

Dans le cadre de ce projet de loi, l'ASF est intervenue plus particulièrement sur le point visant à compléter l'obligation du compte séparé pour une copropriété, introduite par le projet de loi, afin que la faculté soit donnée aux établissements prêteurs de prélever la part d'un emprunt collectif revenant à un copropriétaire directement sur le compte bancaire de celui-ci, avec l'accord du syndic. Un amendement en ce sens a été adopté par l'Assemblée en deuxième lecture le 15 janvier 2014.

Plan Bâtiment durable (PBD) et GT « Obligation de travaux »,

Le 18 novembre 2013 a été officiellement rendu le rapport

> POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com

Petya Nikolova :
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

² Cf. mail à la Commission du 22 et 28 novembre 2013

du groupe de travail chargé d'« Explorer l'obligation de rénovation dans le secteur résidentiel ». Le rapport, non consensuel entre les deux rapporteurs, doit s'apprécier comme un recueil d'avis et de positions des parties prenantes.

Les principales propositions non conclusives relèvent surtout de l'appréciation du moment auquel il pourrait être demandé aux détenteurs d'un bien immobilier d'effectuer des travaux. Il s'agirait des étapes clé de la vie d'un bâtiment, par exemple : ravalement de façade, vente/acquisition, réfection de la toiture, mise en conformité accessibilité / ascenseur, succession, changement de locataire...

Les travaux recommandés devraient être utiles, de qualité et rentables (actuellement la rentabilité n'apparaît qu'au bout de 20 à 30 ans pour des travaux dont le financement dépasse rarement 10 ans). La notion de prévisibilité et de programmation des travaux devrait être mieux intégrée, notamment pour les copropriétés.

Enfin, le rapport met l'accent sur un risque élevé de blocage du marché immobilier et insiste à ce titre pour que les mesures qui seraient prises soient incitatives et non obligatoires et s'accompagnent d'une communication adaptée.

Plan Bâtiment durable (PBD) et GT « Rénovation énergétique et Filière Bâtiment »,

Dans le cadre du PBD, le sous-groupe de travail « Rénovation énergétique et Filière Bâtiment » poursuit ses travaux. Le rapport devrait être présenté en mars 2014.

Sur les travaux relatifs à « l'Offre Groupée », l'ASF a relayé la demande de la profession visant notamment à « aménager devis et facture pour une compréhension commune de tous les acteurs de la rénovation ». Il s'agit notamment dans la présentation, de séparer l'aspect financier, qui relève des établissements, de l'aspect technique qui devrait relever des professionnels du bâtiment, notamment en termes de responsabilité.

Cette demande, déjà évoquée dans des travaux précédents, reste confrontée au fait qu'il existe autant de type de devis et de factures que d'entreprises. Il semble que les seules considérations liées à l'application de la TVA rendent le sujet compliqué.

Livre blanc sur le financement de la transition écologique

L'ASF a adressé mi-janvier sa contribution à la consultation publique des ministres de l'Economie et des Finances, de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur le Livre blanc sur le financement de la transition écologique. L'ASF reste en veille sur ce sujet notamment dans la perspective de la conférence bancaire et financière annoncée par le président de la République.

Et aussi ...

- Projet de directive sur le crédit immobilier
- Travaux relatifs au blanchiment
- Mise à jour du livret crédit à la consommation
- Travaux du CCSF
- ...

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Bâle III / CRD4 / Statuts

La Commission poursuit sa participation aux réflexions de Place sur la mise en œuvre du nouveau statut de société de financement et du nouveau dispositif prudentiel Bale III/CRD4. Des échanges sont en cours avec les pouvoirs publics sur plusieurs sujets nécessitant une articulation avec le nouveau statut (accès aux systèmes de paiement CORE et TARGET, champ du Fonds de garantie des dépôts et de résolution).

L'ASF poursuit d'autre part son action auprès de l'EBA et de la Commission européenne en faveur de l'adoption de règles prudentielles en matière de liquidité adaptées notamment à l'affacturage.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

Lors de sa dernière réunion, le Comité exécutif a examiné les questions budgétaires ainsi que des modifications des règles concernant la présidence. Il a aussi fait le point sur les principaux dossiers suivis par les différents comités (statistiques, juridique, prudentiel et risque, comptable) : règles de blanchiment sur les acheteurs en Italie, étude sur l'affacturage pour appuyer la communication et le lobbying d'EU, mention de la cession dans les factures électroniques sur marchés publics, CRD4 / LCR.

Statistiques

La réflexion sur l'enrichissement des statistiques de l'ASF sur l'affacturage est en voie de finalisation.

Dématérialisation

En lien avec les autres acteurs français concernés et avec l'aide de consultants, l'ASF poursuit sa démarche visant à faire valider par l'ISO des messages normalisés destinés à être échangés entre les protagonistes de l'affacturage.

En outre, l'ASF a participé à une table ronde « comment libérer 50 milliards d'euros pour les entreprises françaises ? » d'un colloque organisé par la Fédération nationale des tiers de confiance qui lançait à cette occasion un guide sur la cession électronique des créances.

Observatoire du financement des entreprises

L'Observatoire a finalisé en janvier un rapport sur la situation économique et financière

des PME sur les 15 dernières années. Il souligne la baisse du taux de marge des PME et la stabilité de leur taux d'investissement, mais observe que les investissements réalisés auraient été insuffisamment « productifs », car essentiellement orientés vers le renouvellement des capacités de production existantes et non pas vers leur développement. L'Observatoire a en outre été chargé par Pierre Moscovici d'établir, pour le mois de mai, un second rapport, sur le financement des TPE³. Dans ce cadre s'est tenue une rencontre entre l'ASF et Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire et médiatrice nationale du crédit

CAUTIONS

Bâle III / CRD4 / Statuts

La Commission continue à suivre la mise en œuvre du nouveau statut et du dispositif Bâle III / CRD4 (questions de gouvernance notamment).

Colloque : axes de travail

La Commission a examiné un projet de manifestation sur le rôle des sociétés de caution dans le financement des PME.

Cette suggestion est à articuler avec la manifestation programmée avec la FFSA (colloque davantage destiné aux échanges avec les pouvoirs publics).

Rencontre entre l'ASF et le pôle Finance Innovation sur la mise en place d'un cautionnement mutuel au bénéfice d'un groupement d'entreprises

L'ASF a rencontré le 24 janvier deux représentantes du pôle « Finance Innovation », branche de Paris Europlace dédiée à l'accompagnement des PME, innovantes particulièrement. Le pôle est à la recherche de solutions de cautionnement pour les PME. Un groupe de travail a été monté à l'automne.

Finance Innovation souhaiterait que l'ASF participe au groupe de travail mis en place et transmette des informations sur le périmètre d'activité des sociétés de caution intervenant dans le financement des PME.

La Commission a donné son accord pour une participation au groupe de travail de Finance Innovation. Des données chiffrées sur le périmètre d'intervention des sociétés de caution devraient venir enrichir la réflexion.

³ Etat des lieux du financement des TPE : besoins et modes de financement, conditions, difficultés éventuelles.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PSI

Accord en trilogue sur la révision de la MIF

Le 14 janvier, un accord prévisionnel a été trouvé en Trilogue concernant la révision de la directive MIF. Le texte définitif prévoit une interdiction des rétrocessions de commissions pour le conseil indépendant et la gestion sous mandat.

Projet de règlement PRIPS

Le projet de règlement européen prévoit la création d'un document d'information pré-contractuel court permettant la comparaison des produits d'investissement de détail. Ce document serait établi par le producteur avec une annexe à la main du distributeur.

La dernière proposition du Parlement européen en élargit le champ d'application en incluant les produits d'assurance-vie.

Les établissements qui vendent des OPCVM et des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) pourraient continuer à se prévaloir de leur document d'information clé(s) pour l'investisseur (DICI) pendant une durée de trois ans.

Le projet de règlement introduit également une nouvelle définition de la notion de « produits complexes » et une possibilité de restrictions en matière de commercialisation des Prips par les autorités.

Enfin, le projet de texte prévoit des sanctions administratives élevées pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires de l'établissement.

Opérations sur titres

Le 21 janvier, une réunion de

Place s'est tenue au Trésor sur la mise en œuvre de standards techniques européens sur les opérations sur titres dans le cadre de la loi du 2 janvier 2014 habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance diverses mesures juridiques et fiscales de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises.

Des propositions de rédaction des futures ordonnances ont été présentées. Deux points en particulier ont été débattus (la gestion des actions formant « rompus » et l'identification des titres au porteur).

A également été abordée la question du délai de dénouement des transactions sur titres qui passe à T+2 à compter du 6 octobre 2014 conformément aux nouvelles dispositions qui découleront de l'entrée en vigueur du règlement européen sur les dépositaires centraux de titres (CSDR).

Consultation de l'AMF sur le guide relatif à la meilleure exécution

En décembre, l'AMF a lancé une consultation sur un projet de guide concernant les obligations de meilleure exécution et de meilleure sélection des ordres.

Le projet de guide entend apporter des clarifications sur l'interprétation de la doctrine de l'AMF concernant les diligences attendues des PSI.

Taxe sur les transactions financières

Les réflexions se poursuivent au niveau européen en ce qui concerne la taxe sur les transactions financières (TTF). Selon

un document de travail qui a circulé à Bruxelles, les produits dérivés, les dettes titrisées, les obligations et les actions de petites entreprises pourraient échapper à la taxe. Seules les actions de grandes entreprises pourraient être concernées.

Crowdfunding

À la fin de septembre 2013, l'AMF et l'ACPR avaient lancé une consultation sur des modifications législatives et réglementaires afin de créer un nouveau cadre juridique facilitant le développement du financement participatif en France.

Cette consultation prévoyait notamment la création d'un nouveau statut de conseiller en investissements participatifs qui serait exonéré de l'obligation de rédiger un prospectus pour les offres de titres financiers, d'un montant de moins de 300 000 euros, réalisés via des plates-formes de financement participatif.

L'ASF avait demandé que les PSI proposant des offres de titres financiers via des plates-formes de financement participatifs bénéficient de la même exonération.

Le 14 février 2014, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, ont annoncé le nouveau cadre juridique qui s'appliquera au financement participatif, le seuil de 300 000 euros devrait être relevé à 1 million d'euros. Le gouvernement entend assouplir le dispositif par rapport au texte soumis à consultation.

> POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

Notre Offre de Formations en 2014**Avril - Mai - Juin - Septembre****Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr**

FORMATIONS	DATES	TARIF HT	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
Aspect juridique et contentieux du crédit-bail mobilier	8 & 9 avril	825 €ht	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Pascal SIGRIST Avocat à la Cour
Normes IFRS et analyse financière des entreprises	9 & 10 avril	1210 €ht	Analystes crédits, analystes financiers, directeurs	Nicolas VAN PRAAG Consultant en gestion des risques de contrepartie, ancien crédit-manager et ancien banquier
Mathématiques financières générales sous Excel	28 & 29 avril	990 €ht	Commerciaux, assistants de gestion, contrôleurs de gestion, responsables des opérations	Nicolas VAN PRAAG Consultant en gestion des risques de contrepartie, ancien crédit-manager et ancien banquier
Manager et motiver son équipe	12 & 13 Mai	880 €ht	Tous publics	Lionelle CLOOS Consultante en management, communication et relations inter-personnelles
Les garanties personnelles et les sûretés mobilières	22 mai	1 100 €ht	Tous publics	Sabine HUTTLINGER Avocat à la Cour, Ancien chef de service juridique d'une société financière
IOB / Crédit à la consommation	22 mai	880 €ht	Toute personne ayant à proposer un crédit	Emile FURIO Consultant, ancien directeur du recouvrement particuliers, professionnels & entreprises
Dossier Surf	4,5 & 6 juin	1310 €ht	Collaborateurs des services comptables et financiers	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Communiquer avec les médias	12 juin	990 €ht	Direction Générale, direction de la Communication, assistantes de direction	Jean-Christophe MOREAU Gérant JCh Moreau Consultants
Prévenir les risques psychosociaux Inter & Intra)	17 juin	1310 €ht	Membres CHSCT, responsables RH	Marie-Béatrice THOMAS Consultante RH-RS
Réussir son rapport annuel	17 juin	990 €ht	Direction Générale, direction financière, direction de la communication, secrétariat général...	Jean-Christophe MOREAU Gérant JCh Moreau Consultants
Pratique du contrôle interne dans les établissements de crédit	19 & 20 juin	1 100 €ht	Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Connaissance de l'environnement bancaire	10 & 11 septembre	1 100 €ht	Nouveaux collaborateurs et jeunes diplômés ayant besoin de connaître les bases de la gestion bancaire	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Dispositions en vigueur en matière de construction d'immeubles (Nouvelle date)	16 & 17 septembre	880 €ht	Public sensibilisé au droit de la construction	Jean Pierre BIGOT Notaire
Initiation à l'affacturage	17 septembre	825€ht	Toute personne désirant connaître l'affacturage	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire
Risque de liquidité bancaire	17 septembre	880 €ht	Responsables en charge des états prudentiels, Analystes des risques bancaires	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Ratio de solvabilité : les nouvelles exigences de Bâle III	22 & 23 septembre	1 100 €ht	Responsables en charge des états prudentiels, analystes des risques bancaires, toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux COREP	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable

303 ADHÉRENTS À L'ASF

SECTION	Membres de droit	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	13	-	-
Crédit-bail immobilier	28	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	45	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	55	7	-
Financement immobilier	17	1	-
Prestataires de services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	44 (33)	2 (-)	- (-)
Sociétés de caution	28	-	-
Sociétés de crédit foncier	9	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	8	-	-
Sofergie	6	-	-
Activités diverses	22	2	-
Hors sections	-	-	12
TOTAL¹	278	13	12

¹ Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

ASF NOUVEAUX MEMBRES

MEMBRES DE DROIT

CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED

Succursale française de l'entreprise d'investissement anglaise CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED.

Directeur Général Succursale France : **Arnaud de MARMIE**S

Directeur de l'Exploitation : **Mathieu GÉLIS**

FIL GESTION

Société de gestion de portefeuille.

Président : **Christophe GLOSER**

Directeur Général : **Jean-Denis BACHOT**

Directeur Général : **David GANOZZI**

JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SARL

Succursale française de l'entreprise d'investissement luxembourgeoise JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE).

Directeur Général Succursale France : **Karine SZENBERG**

LA FRANCAISE BANK

Succursale française de l'établissement de crédit luxembourgeois LA FRANCAISE BANK.

Directeur Général Succursale France : **Franck MEYER**

Directeur Général Succursale France : **Arnaud SARFATI**

ONDRA LLP

Succursale française de l'entreprise d'investissement anglaise ONDRA PARTNERS.

Directeur Général Succursale France : **Vincent GAILLARD**

TOYOTA MATERIAL HANDLING EUROPE RENTAL AB

Succursale française de TOYOTA MATERIAL HANDLING EUROPE RENTAL AB qui pratique des opérations de crédit-bail à destination du réseau et des clients de TOYOTA MANUTENTIONS.

Directeur Général Succursale France : **Frédéric de SAUVILLE**

MEMBRE ASSOCIÉ

MONEYGRAM INTERNATIONAL LIMITED

Etablissement de paiement agréé au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority agissant en France en Libre Prestation de Services.

Responsable en France : **Guillaume DEWAEEL**

Dans vos agendas

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASF
MARDI 24 JUIN 2014

AVEC COMME INVITÉ
D'HONNEUR

CHRISTIAN NOYER,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE



CARNET

CONSEIL

Gilles Gallerne, Président du Directoire de la CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL est coopté au lieu et place de François Laugier; pour la durée restant à courir de son mandat.



BUREAU DE LA COMMISSION SOFERGIE

Stéphane Pasquier, Directeur Exécutif de NATIXIS ENERGECO, a été élu Président de la Commission.

Olivier Bros, Administrateur-Directeur Général Délégué de SOGEFINERG, a été réélu Vice-Président de la Commission.

Christine Delamarre, Administrateur-Directeur Général Délégué d'UNIFERGIE a été élue Vice-Présidente de la Commission.

COMMISSION AFFACTURAGE

Cooptation de **Luc Dymarski**, Directeur Général de CMCIC FACTOR en remplacement de Pierre Jachez, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Cooptation de **Béatrice Collot**, Directeur Général Exécutif de HSBC Factoring, en remplacement de Richard Lelong.

COMMISSION SOCIALE

Nomination de **Benoit Choyer**, GE Factofrance en remplacement de Pascale Peron.

La Lettre de l'ASF n° 160 est tirée à 5000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17
Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Philippe Dumont, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général
Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photo : Didier Goupy - Cédric Helsly, B Stefanov et X

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjidal - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Sébastien Commain (Euralia) - Frédéric Le Clanche - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Magalie Portel - Isabelle Richard Cyril Robin - Karine Rumayor - Michel Vaquer

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES